

cause du simple bon sens. Pourquoi? Parce que dans un pays aussi immense que le Canada, les difficultés à la base sont peut-être les mêmes, mais les façons particulières de les concevoir peuvent varier autant qu'il existe de régions.

Peut-être qu'en Colombie-Britannique, en ce qui a trait aux affaires sociales, on a une façon de concevoir les choses différente de celle qu'on peut avoir au Québec. Monsieur le président, il faut respecter ce principe-là. A mon sens, on vient encore patauger, augmenter davantage les difficultés constitutionnelles, chaque fois qu'on est saisi d'un projet de loi qui empiète sur un domaine qui, normalement, devrait être totalement administré par les provinces.

On a annoncé dernièrement un pseudo-accord entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, accord basé exclusivement sur de la correspondance entre deux premiers ministres. Je ne sais pas jusqu'où cette chose-là peut être la confirmation de ce que désire la majorité de la population du Québec. Mais je tiens à souligner que cela est la confirmation d'un empiètement qui a déjà été fait et que l'on poursuit par l'application de ce projet de loi, ce que je trouve bien malheureux.

On dira: Il s'agit, encore une fois d'une opinion bien particulière, qui ne reflète pas la réalité. Mais je voudrais le prouver en lisant un article paru dans *La Presse* de Montréal, le jeudi 16 mars, et je cite:

L'ex-sous-ministre des Affaires intergouvernementales du Québec,...

Il s'agit d'un sous-ministre qui a été en fonction sous trois régimes différents à Québec, et qui, par conséquent, doit être un peu au courant de ces choses-là.

Il s'agit d'un accord entre deux premiers ministres, et non pas entre deux gouvernements. Voici ce que dit M. Morin:

... si «l'accommodement administratif» proposé par Ottawa était accepté par Québec et sanctionné ensuite par un texte constitutionnel, le Québec consacrerait alors définitivement un droit que le fédéral ne possède pas en matière d'allocations. M. Morin a même émis l'opinion qu'un simple accord du premier ministre québécois à la proposition d'Ottawa pourrait être suffisant, sans texte constitutionnel, pour consacrer un précédent.

Selon M. Morin, en fin de compte, il y aurait plutôt lieu actuellement de s'inquiéter que de célébrer, si l'on regarde de près la récente proposition fédérale. Celle-ci risque de faire perdre au Québec toutes les avances qu'il avait prises en matière constitutionnelle et de reléguer dans l'éternité le fond des revendications québécoises, soit un véritable partage des pouvoirs.

Monsieur le président, voilà ce que veut le Québec: un partage adéquat, juste, des pouvoirs fiscaux. C'est ce qu'il veut. Nous, nous préconisons la décentralisation dans ce domaine, afin de permettre à chacune des régions du pays de pouvoir mieux s'administrer.

Comment, ici, à Ottawa, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social peut-il connaître à fond les problèmes inhérents et particuliers à chacune des provinces? Si l'on recueille trop d'argent et qu'on est ensuite obligé d'empiéter sur des domaines provinciaux pour redistribuer le surplus, il n'y a qu'une chose à faire: réduire les impôts.

C'est une erreur qu'on fait, si l'on prélève trop d'impôts, au gouvernement fédéral, et parce qu'on a trop d'argent, on est obligé d'empiéter sur les domaines provinciaux. Cette erreur, il ne s'agit que de la corriger.

Je disais tout à l'heure qu'on aime bien avoir quelque petite emprise sur ce qui touche de près les individus. C'est pour cela qu'on tient modicus à ce qu'on a déjà volé. Les allocations familiales et les pensions de sécurité de la

vieillesse devraient normalement être administrées par les provinces; autrement on manque de sérieux.

• (1640)

C'est pour cela qu'en analysant ce projet de loi, je dois indiquer clairement ce qu'il en est. Quant aux contribuables canadiens, peu importe d'où vient l'argent, ils savent qu'il vient en définitive de leurs poches et que, par conséquent, il ne s'agit pas de cadeau. Ils sont donc prêts à le prendre, qu'il vienne du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial ou du gouvernement municipal. Ils savent fort bien qu'il s'agit de leur argent. Par conséquent, ils vont en prendre.

Évidemment, les contribuables, qu'ils soient du Québec, du Manitoba ou de la Colombie-Britannique, vont prendre cet argent, d'autant plus qu'il leur appartient.

Lorsque je parle du point de vue constitutionnel, monsieur le président, je ne veux pas dire que les Québécois ne voudront pas accepter les prestations à l'égard des enfants, mais au point de vue administratif, je crois qu'il s'agit là d'une erreur, et que le gouvernement fédéral aurait dû, dans ce domaine, remettre tout simplement aux provinces les pouvoirs fiscaux suffisants, afin qu'elles s'occupent elles-mêmes de ces choses-là. Celles qui ne le veulent pas, c'est leur affaire; mais lorsqu'on sait que la province de Québec là-dessus, est en avance sur le gouvernement fédéral, lorsqu'on sait que tous les programmes sont préparés et qu'il ne manque que l'argent, à ce moment-là, monsieur le président, je trouve qu'on n'a pas porté assez d'intérêt à cette question et que, tôt ou tard, on aura à le regretter puisque, de toute façon, il semble y avoir une certaine unanimité chez tous les Québécois à ce sujet là; on veut qu'il y ait des réformes constitutionnelles, on veut qu'il y ait un véritable partage des responsabilités, et ce peu importe le parti que l'on représente.

A mon avis, nous sommes saisis d'un projet de loi qui vient consacrer quelque chose d'anormal; ce n'est pas parce qu'on a créé un précédent jadis qu'on doit le perpétuer. Je pense qu'il faudra faire tôt ou tard une véritable réforme.

Monsieur le président, je termine là-dessus. Pour compléter cet exposé, je pense bien que le Canadien, peu importe sa province, ne considère pas qu'il s'agit d'un cadeau. Il considère que c'est tout simplement une redistribution d'argent qu'on est venu chercher dans ses poches, mais que cette redistribution est mal faite. Pourquoi? Parce qu'elle ne provient pas de l'endroit d'où normalement elle devrait provenir. A ce moment-là, le gouvernement, par exemple, celui du Québec, par l'intermédiaire du ministère des Affaires sociales, a établi un programme d'ensemble pour tout ce qui a trait au domaine social. S'il a établi un régime d'ensemble bien coordonné, il faudrait qu'il ait la prospérité matérielle de le mettre en application. C'est ce que nous appelons de la décentralisation, afin de laisser à chacun le soin de mieux administrer.

Monsieur le président, encore une fois, si nous avions à la base un système économique et financier fondé sur la logique, sur le bon sens, sur le respect de l'individu, de la personne humaine, ces problèmes n'existeraient pas. Nous prétendons qu'il faudrait garantir à chaque canadien un revenu minimum, afin qu'il puisse vivre convenablement. Nous n'aurions alors plus besoin de ce contrôle impossible sur de petites pitances que l'on concède aux familles.

[Traduction]

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, j'étais dans ma circonscrip-